

## Extrait du procès-verbal

Séance du : 30 mai 2022  
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER  
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/29  
Rapporteur : M. Jean-Pierre Vuille

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le rapport-préavis N° 2022/29 intitulé « Développement de l'accueil de jour – Élargissement de l'offre d'accueil en 2022 - Adaptation des ressources - Réponse au postulat de Mme Laure Damtsas et consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e :**

1. d'accepter le rapport-préavis N° 2022/29 concernant le « Développement de l'accueil de jour – Élargissement de l'offre d'accueil en 2022 - Adaptation des ressources - Réponse au postulat de Mme Laure Damtsas et consorts « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire » ;
2. d'accepter les renforts nécessaires au Service de la cohésion sociale, en réponse aux exigences cantonales, de 8 EPT, pour un montant de CHF 719'200.-, ce dès le budget 2022, afin de régulariser la situation actuelle, compensés par un non engagement de postes auxiliaires de CHF 286'800.- et une subvention complémentaire de la FAJE de CHF 70'000.-, équivalant à une dépense nette de CHF 362'400.- ;
3. d'accepter l'augmentation de l'offre d'accueil parascolaire de 24 places pour la rentrée 2022, en allouant 2.90 EPT (2.6 EPT d'éducatrice, 0.20 EPT d'intendance, 0.1 EPT employé administration) et un montant de CHF 50'150.- pour le fonctionnement d'août à décembre 2022, ressources humaines comprises, et d'en accepter la prise en charge dans les budgets du Service de la cohésion sociale dès 2023 ;
4. de prendre acte du besoin de développement de l'offre d'accueil de jour ces prochaines années, par l'ouverture de futures structures préscolaires et parascolaires ; ces projets feront l'objet de préavis ;

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/29 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas et consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire ».

Les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 61 oui, 1 non et 16 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 31 mai 2022.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**La Présidente :**



**La Secrétaire :**